

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :**

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 mars 2024 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (*garage*) en cour avant secondaire avec empiètement dans la marge de recul, déposée par monsieur Philippe Poirier et madame Natacha Frappier.

**IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE**

La demande de dérogation mineure numéro 2023-229 vise un bâtiment accessoire résidentiel (*garage*) projeté au 121, rue de l'Église, sur le lot 5 611 192 du cadastre du Québec, dans la zone R-43 (*dominante résidentielle*) de la Municipalité de Sainte-Mélanie. La propriété est située à l'intérieur du périmètre urbain.

**NATURE DE LA DEMANDE**

La présente demande porte sur la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (*garage*) à approximativement 6,20 m d'une ligne avant, créant ainsi un empiètement dans la marge de recul applicable à la cour avant secondaire. L'article 7.4.2 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit que la marge de recul applicable à une cour avant secondaire est de 7,62 m, il s'agit d'une dérogation de 1,42 m par rapport à la marge minimale exigée.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.**

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille-vingt-quatre.**

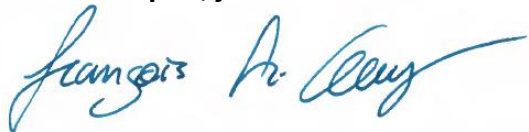


**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.**  
**Directeur général et greffier-trésorier**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca), le 16 février 2024 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 février 2024.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier